



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 017 / 2018 DU 19.04.2018

Modifiant le plan de financement de projets d'acquisition de matériels mobiliers pour le bureau de la sécurité civile

Date de convocation : 11 AVRIL 2018	L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Madame Yvette LICHTLE et Madame Eliane LECHENE ont été désignées pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 11 AVRIL 2018							
Date d'affichage du compte-rendu : 23 avril 2018							
Date d'affichage de la présente délibération : 26 AVR. 2018							
Résultats des votes :							
VOTANTS	28						
POUR	28						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité							
<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr> <td>PRESENTS</td><td>21</td></tr> <tr> <td>PROCURATION</td><td>07</td></tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	21	PROCURATION	07
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	21						
PROCURATION	07						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM		X	Eliane LECHENE
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO		X	Heimana TAURAA
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Yvette LICHTLE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE		X	Riveta URAHUTIA
M. Jean-Claude PAQUIER		X	
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO	X		
Mme Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE		X	
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE		X	Kapo MOU KAM TSE
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOIFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	Thilda HAREHOE
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	21	12	07 procurations

DELIBERATION N° 017 /2018 du 19.04.2018

Modifiant le plan de financement de projets d'acquisition de matériels mobiliers pour le bureau de la sécurité civile

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°086/2017 du 17 octobre 2017 approuvant l'acquisition d'un véhicule de Secours et d'Assistance Aux Victimes (VSAV) ;
- VU la délibération n°87/2017 du 17 octobre 2017 approuvant l'acquisition de six appareils respiratoires isolants (ARI) ;
- VU les explications fournies par Edouard FRITCH maire de Pirae ;

Exposé des motifs :

Le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un nouveau véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) et de six appareils respiratoires isolants (ARI) pour lesquels des demandes de financement ont été déposées auprès du fonds intercommunal de péréquation (FIP).

Le taux de subvention accordé est toutefois inférieur à celui qui a été demandé. Dès lors, il convient de réajuster la prise en charge communale dans le plan de financement, sans que le coût total de chaque projet ne soit impacté.

Après en avoir délibéré en sa séance du 19.04.2018 ;

ADOPTE :

Article 1^{er} : L'article 3 de la délibération n°086/2017 du 17 octobre 2017 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le plan de financement est arrêté comme suit :

Acquisition d'un Véhicule de Secours et d'Assistance Aux Victimes (VSAV)		
	Montant en FCFP TTC	
Fond Intercommunal de Péréquation (FIP)	11.310.000	50%
Commune	11.310.000	50%
TOTAL	22.620.000	100%

»

Article 2 : L'article 3 de la délibération n°087/2017 du 17 octobre 2017 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le plan de financement est arrêté comme suit :

Acquisition de six appareils respiratoire isolant (ARI)		
	Montant en FCFP TTC	
Fond Intercommunal de Péréquation (FIP)	1.297.897	50%
Commune	1.297.897	50%
TOTAL	2.435.794	100%

»

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Le Directeur général des services, le Chef du service du cadre de vie et le Chef du service de l'action sociale et éducative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,

Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative	
Le 26 AVR. 2018	et publication du 26 AVR. 2018
Le 1 ^{er} Adjoint,	
	
Edouard FRITCH Le Maire	

